

# Tarifs des traversées

## LE VERDON ► ROYAN

TARIFS DES TRAVERSÉES applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

TARIFS POUR PARTICULIERS	*Basse saison	**Haute saison	Carte 10 passages	Abonnement mensuel BS*	Abonnement mensuel HS**	Abonnement annuel
Piéton adulte	2,80 €	3,60 €	20 €	40 €	48 €	400 €
Piéton adulte Aller/Retour (vendu par 2)	2,60 €					
Jeune 14-25 ans	1,30 €	2,10 €	13 €	15 €	18 €	140 €
Enfant 5-13 ans	1 €	1,80 €	10 €	12 €	15 €	120 €
Enfant jusqu'à 4 ans	gratuit	gratuit				
Tarif social piéton	0,50 €	0,50 €	Voir conditions sur <a href="http://gironde.fr/bacs">gironde.fr/bacs</a> .			
Accompagnateur de passager handicapé	gratuit	gratuit				
Vélo, cheval	gratuit	gratuit	Passage de cheval : contact préalable avec le service impératif.			
Moto, quad, voiture sans permis	8 €	12 €	80 €			
Voiture, fourgon	18 €	28 €	180 €	100 €	180 €	1 200 €
Camping car	34 €	43 €	340 €			
Attelages, caravanes, VAN	16 €	18 €				

Les cartes 10 passages sont valides 1 an, non nominatives, ouvertes à des passages simultanés. La carte 10 passages voiture / fourgon peut mentionner jusqu'à 3 immatriculations.  
\*Basse saison (BS) du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019 et du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 avril 2020. \*\*Haute saison (HS) du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2019.

TARIFS POUR PROFESSIONNELS		Toute l'année	Carte 10 passages
Groupe (à partir de 9 personnes)	Adultes	2 € / personne	
	14-25 ans	1,30 € / personne	
	5-13 ans	1 € / personne	
Autocar		62 €	496 €
Poids lourd 2 essieux H>3 m ou L>6 m		68 €	544 €
Ensemble roulant avec tracteur et Poids lourd H>3 m ou L<15 m		93 €	744 €
Convoi exceptionnel, ensemble roulant avec remorque, grue et convoi agricole groupe B		295 €	2 360 €
Tracteur agricole		48 €	384 €
Tracteur viticole		38 €	304 €
Ensemble roulant agricole groupe A		88 €	704 €
Colis jusqu'à 25 kg		10 €	

Les professionnels bénéficient également des tarifs basse saison toute l'année. Les professionnels sont éligibles, après convention avec le Service des transports maritimes, à des tarifs dégressifs en fonction du nombre de passages dans le mois (hors carte 10 passages). Pour des questions de sûreté, le transport des colis n'est autorisé que pour les entreprises ayant pris un contact préalable avec le Service des transports maritimes.



Contact :

[bacs@gironde.fr](mailto:bacs@gironde.fr) - 05 56 73 37 73

Toutes les conditions de traversée et tarifs sur :

[gironde.fr/bacs](http://gironde.fr/bacs)